



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2023-21 DE L'AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois et le 19 décembre à 17 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 12 décembre 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Philippe **VIDAU** - M. Henri **SOULIER** - M. Jean-Louis **LASCAUX** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry **ELOPHE**

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER**

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal **COSTE** - Vice-Président : M. Francis **COMBY** - Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY**

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

Ville de Terrasson : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Francis **COMBY**

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis **VILLEPONTOUX** représentant M. Frédéric **GINESTE**

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard **JAUZAC** représentant M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib **FENNI**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée suite à la démission de Monsieur Daubet

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-21-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Conformément aux articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Régie Personnalisée, le Comité syndical désigne 8 membres titulaires et 8 membres suppléants composant le conseil d'administration de la Régie Personnalisée. Les membres, tous issus du Syndicat Mixte sont répartis de la manière suivante :

- Trois représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, suppléés par deux représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et un représentant de la ville de Terrasson.
- Deux représentants du Conseil Départemental de la Corrèze, suppléés par deux représentants du Conseil Départemental de la Corrèze.
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze, suppléé par un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot.
- Un représentant du Conseil Départemental du Lot, suppléé par un représentant de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR).
- Un représentant du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, suppléé par un représentant du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Considérant que par courrier en date du 11 octobre 2023, la préfecture du lot a accepté la démission de la Présidence de CAUVALDOR de M. Raphaël DAUBET,

Vu la délibération n°2023-139 du 25 octobre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 26 octobre 2023 portant élection de M. Proença à la présidence de CAUVALDOR,

Vu la délibération du 11 décembre 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) visée au contrôle de légalité le 18 décembre 2023 portant désignation des délégués au comité syndical de l'aéroport,

Considérant l'installation ce jour des nouveaux délégués du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac ;

Afin de compléter le poste vacant de représentant au conseil d'administration de la régie personnalisée suite à la démission de Monsieur Raphaël Daubet, il convient de désigner :

- 1 représentant de la communauté de communes CAUVALDOR en qualité de membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Désigne** le membre suppléant suivant, complétant ainsi le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée de l'Aéroport Brive-Souillac :

Monsieur PROENÇA Christophe

- **Rappelle** la composition générale du Conseil d'Administration de la Régie :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
BOUNIE Julien	PRADAYROL Christian
GARY Yves	VIDAU Philippe
PATIER François	LAROUQUIE Roger
COMBY Francis	COSTE Pascale
DELPECH Jean-Jacques	BOISSIERAS Pascale
CAYRE Françoise	HUGON Jean
GINESTE Frédéric	PROENÇA Christophe
NAUCHE Philippe	CAVITTE Pascal

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 16

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-21-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023